

Réf: Dossier N° : 55739

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ABRAHAM OPTIQUE » en abrégé «AB.O »
Siège social : ABIDJAN - ANYAMA CARREFOUR CHATEAU
N'DOTRE CARREFOUR EAUX ET FORETS

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 18 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ABRAHAM OPTIQUE » en abrégé «AB.O ».

Objet: Vente de lunettes, entretien et réparation, consultation ophtalmologique conseils, import-export et commerce général

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ANYAMA CARREFOUR CHATEAU N'DOTRE CARREFOUR EAUX ET FORETS

GERANT: Monsieur OUFFOUE KOUAME OKA VINCENT.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27223 du 19/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24815 du 19/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

